DECISION N°FranceAgriMer/APP/2013/02

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/APP/2013/01 du 18 mars 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Mission « Appui au pilotage de la performance »,

DECIDE

Mission « Appui au pilotage de la performance »

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, chef de la mission « Appui au pilotage de la performance » pour les actes relevant des attributions de la mission.

Délégation de signature est donnée à Madame Liliane TORLET, Chef du service « Maîtrise et amélioration continue des processus », pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BLANCHOT, Chef du service « Contrôle de gestion de la performance » pour les actes relevant des attributions du service.

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision N° FranceAgriMer/APP/2013/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Décision N°FranceAgriMer/Audit/2013/01

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Audit/2012/01 du 16 octobre 2012 portant délégation de signature à certains agents de la Mission « d'Audit Interne »,

Mission « Audit interne »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLIARD, Chef de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision N°FranceAgriMer/Audit/2012/01.
Elle prend effet à compter du 15 avril 2013.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

Décision N°FranceAgriMer/COM/2013/01

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Direction « Communication et information »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, Chef de l'unité « Communication externe et graphique », pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité « Promotion », pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2013/03

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2013/02 du 29 mars 2013,

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions du « Secrétariat Général ».

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions du « Secrétariat Général ».

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, Directrice de la direction « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint à la Directrice « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la direction « Communication et Information » pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES, délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, adjointe à la Directrice de la direction « Communication et Information » et responsable de l'unité Communication interne et électronique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES ou de Madame Dominique SCHNÄBELE, délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, Chef de l'unité Communication externe et graphique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, adjointe au Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, Directeur « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, Directrice-adjointe « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations » et chef du service « Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Article 2 :

En cas d'absence de Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, à Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, Directrice de la direction « Filières et International », à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur "Gestion des aides », et à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant de la compétence de l'Etablissement.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/Direction/2013/02. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

DECISION N° FranceAgriMer/Aides/2013/06

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2013/05 du 18 février 2013, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

DECIDE

Direction « Gestion des aides »

Article 1er : Service des Aides Communautaires Transverses

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef du service des Aides Communautaires Transverses, pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Estelle PALENI, Chef de l'unité Aides à la promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux ;

Délégation de signature est également donnée à Madame Soledad PINTO et Madame Nathalie KOESSLER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PIQUET, responsable de pôle de l'unité Aides à la promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI et à Madame Catherine ANGRAND pour les actes relevant de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats ;

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé.

Article 2 : Service des Aides Communautaires Spécifiques

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de l'unité OCM Fruits et Légumes, et à Madame Sandrine JACOBACCI, chef de pôle à l'unité OCM fruits et légumes, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viticole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité OCM Pêche et Fonds Européen pour la Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne, et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne hors dépenses payées par la régie.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs ;

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole ».

Article 3 : Entrepôts de Port-la-Nouvelle,

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, aux personnes suivantes :

- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :

- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle.

Article 4 : Service des Aides Nationales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'Unité « CPER- Aides aux Filières et aux Exploitations » pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITE pour les actes relatifs aux aides à l'apiculture ;

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité « Gestion de Crises » pour les actes relevant des attributions de l'unité et pour l'ordonnancement des mesures de promotion dans les pays tiers dans le cadre de l'OCM viticole.

Article 5 : Service des Contrôles et Suites de Contrôles

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, Chef de l'unité des Suites de Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA et à Madame Sophie MARCHAU pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick VERHEYDEN pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la procédure lait à l'école et fruits dans les écoles ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la promotion communautaire et les aides de l'OCM viti-vinicole.

Article 6 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Aides/2013/05. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil /s Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

DECISION N°FranceAgriMer/DRSSO/2013/01

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/DRSSO/2011/01 du 7 décembre 2011 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations »,

DECIDE

Direction « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DUBOIS, Chef du service Sécurité des Systèmes d'Information, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, Chef du service Coordination des Déclarations Communautaires et des Contrôles Externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, adjointe au Chef du service Coordination des Déclarations Communautaires et des Contrôles Externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUFRAISSE, Responsable de la cellule d'appui à la Gouvernance du Système d'Information pour les actes relevant des attributions de la cellule.

Article 4 : La présente décision abroge et remplace la décision N°FranceAgriMer/DRSSO/2011/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Décision n°FranceAgriMer/Filière/2013/02

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision référencée FranceAgriMer/Filière/2013/01 du 12 mars 2013 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction « Filières et International »,

DECIDE

Direction « Filières et International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LACAUD pour les actes relevant des attributions de l'unité Journaux de Bords (Logbooks).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et Qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Kristen LUCBERT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LAPORTE, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLANC, Chef du service des actions européennes et internationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, responsable du pôle animation export du service des actions européennes et internationales, pour les actes relevant des attributions du pôle animation export.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, adjointe au Chef du service et chef de l'unité de l'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions du service des actions européennes et internationales et de l'unité de l'appui aux exportateurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse SABOULARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn MEROT, adjoint du chef de l'unité de l'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Cyrille SCHWEIZER, Chef de l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyrille SCHWEIZER, délégation est donnée à Madame Annick VIN, chargée de mission Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Filière/2013/01**.** Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil sous Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

DECISION N°FranceAgriMer/MEP/2013/02

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/MEP/2013/01 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Marché, Etudes et Prospectives »,

DECIDE

Direction « Marchés, Etudes et Prospectives »

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER, secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, Chef de l'unité Enquête et données filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET, Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier ROUSSELIN, Chef de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline BLOT, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, Chef de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 5 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/MEP/2013/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/SG/2013/03

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaite et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2013/02 du 29 mars 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Secrétariat Général »,

DECIDE

Secrétariat général

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe au Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne BORNEMANN, Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, Chef de l'unité Achats/Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, adjoint du Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, Chef de l'unité Logistique ARBORIAL pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dacia DUSSOUR, Chef de l'unité Courrier Impression pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, Chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, Chef de l'unité Qualité Budget Projet pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, Chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, Chef de l'unité Système d'Information Gestion des Aides pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, Adjoint au chef du service Informatique, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BATEMAN, Chef de l'unité Services Communs et Systèmes d'Information pour l'Appui aux Filières et l'Information Economique pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien DUTEIS, Chef de l'unité Infrastructure et Production pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, Chef du service de l'Inspection Générale et d'appui aux régions pour les actes relevant des attributions du service.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, Chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLEE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FROMENT pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, Chef du service des Ressources Humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, Chef de l'unité Carrières et rémunérations pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, Chef de l'unité Formation, Evaluation, Dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie de SMET, Chef de l'unité Emplois, Mobilité, gestion prévisionnelle des ressources humaines pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/SG/2013/02 du 29 mars 2013. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

FranceAgriMer

DECISION n° CTRL/2013/01

Relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

Le Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI (nouveau) du Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.622-50, D.654-92 et D.666-27,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Etablissement,

Vu la décision n° CTRL/2012/01 en date du 4 juin 2012 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionnés à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE

Article 1er :

Les agents dont les noms figurent en annexe sont habilités et missionnés pour réaliser auprès des exploitants, des entreprises et de tout organisme ayant un lien direct ou indirect avec les missions relevant de la compétence de l'Etablissement mentionné à l'article L.621.1 du code rural et de la pêche maritime, tout contrôle portant, d'une part, sur les missions relevant de sa compétence en vertu de la règlementation nationale ou communautaire et, d'autre part, sur les missions qui lui ont été déléguées.

Article 2 :

Les agents mentionnés à l'article 1er exercent leur contrôle en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Article 3 :

La validité de l'habilitation des agents mentionnés à l'article 1er recrutés en contrat à durée déterminée est limitée à la durée dudit contrat.

Article 4 :

La présente décision abroge et remplace la décision du 4 juin 2012 susvisée.

Fait à Montreuil S/Bois, le 15 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

PICARDIE	NORD PAS DE CALAIS	ILE DE France	LORRAINE	ALSACE	CHAMPAGNE-ARDENNE
BAROUX Marc	DUFOUR Cathy	GARNIER Gérald	BIDARD DE LA NOE Patrick	ALPY Cécile	AUBRY Dominique
COTTRAIS Christophe	LEFEBVE Renaud	GIRON Jean-Loup	CHICANAUX Soad	BERGER Marie-Anne	BARBIER Jérôme
DESCAMPS Mathieu	LOUVET Xavier	MOREAU Philippe	DUDEK Joel	BRUPPACHER Nathalie	CAMINADE Bruno
DUCOS Onenn	MARCEAU Anne-Sophie	MASMI Ahmed	GENSON Lionel	HARDY Agnès	FEQUANT Nadine
MEUNIER Michèle	MEUNIER Jean-Luc		GOUOT Pierre	HENNI Céline	MALLET Philippe
VANDEVORDE Christiane	PERIGNON Camille		LEDOUX Hervé	HOLZ Didier	MARAT Mickael
	POULAIN Nicolas		TANGRE Frédéric	LACOUR Jean-Michel	RIOU Isabelle
	PUCHELLE Anthony		THUOT Michel		
	SALEMBIER Caroline				
	SCHREVELLE Stéphanie				
	VANGELDER Philippe				

BOURGOGNE	FRANCHE COMTE	RHONE ALPES	PACA	MIDI PYRENEES	AQUITAINE
BRUNEAU Dominique	BAILLY Dominique	ALARY Marie-Thérèse	ANDRE François	BARRIERE Isabelle	ARNAUD Emmanuelle
CASTANIE François	COUSSON Isabelle	AUBERT Jean-Marc	BUENO Isabelle	BIROT Guy	BANCHERAUD Thierry
COFFIGNY Christophe	DECORBEZ Alexandre	BEGOND Chantal	CABARET Marie-Claude	BOUDES Delphine	BARATIE Pascale
GUYARD Bénédicte	DEVAUX Sylvie	BERNARD Sylvian	CHACHOU Gishlaine	BOULENGIER Michèle	BERGEY Bernard
HEBRARD Bertrand	GAGNEUX Laurence	DAMAY Eloi	COTHENET Jean-Yves	BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal	BORDES Jean-Philippe
JABOEUF Armelle	GUYON Corinne	DEMONTEIL Denis	EXPOSITO-CHEKCHOUKH Leslie	DARUL Clarisse	BUREAU Claudine
KOFFI Serge	LECLERC Luc	DESPERT Jérôme	GOLANSKI Monique	HOLMIERE Benoît	COLOMBEL Yvan
MAITRE Corinne		DESPERT Olivier	GOUBIN Régine	JULIA Daniel	DELTREUIL Marie-France
REGARD Jean-Michel		FIEUX Frédéric	GRIOLET Jocelyne	JUNCA Alexandre	DIEUDONNE Carole
		FLANDRIN Michel	GUICHETEAU Gisèle	LABOURDERE Philippe	DOAZAN Matthieu
		FRON Philippe	HENNION Patricia	LARRIVE Eric	DOUCET Daniel
		GIRAUDEAU Jean-Marie	ISNARD Philippe	LEFEBVRE Paul	DUPRE Norbert
		GRIVEL Sandrine	JULLIEN Christian	LHOSTE Marie-Claude	GAYERIE Marie Christine
		INARD Michel	MADAULE Myriam	MALICKI Jean-Michel	GEROMIN Didier
		LELONG Thierry	MARTIAL Pascal	PUECHMEJA Vincent	GOULETTE Carine
		NOURY Marie-Odile	OLIVE Christian	SANTOUL Olivier	GUIGNARD Christine
		PORTEFAIX Philippe	PAILLET Sylvie	TAUPIAC François	JOBIN Jean-Marie
		REGNIER Amélie	POISSON Véronique	VALLIVERO Thierry	LABAILS Christelle
		STACHOWICZ Franck	PAUMARD Laurence		LABOURDETTE Jean-Pierre
		VABRES Véronique	REYNAL Benoît		LACHAT Marlene
			SEINCE Jean-Luc		LAFARGUE Marie-Béatrice
					LAMI Christophe
					LAPLACE Valérie
					LEROUX Eric
					LUCAS Frédérique
					MASME Dominique
					PERRIER Elsa
					ROMEO Frédéric
					THOMAS Yannick

AUVERGNE	LANGUEDOC ROUSSILLON		LIMOUSIN	POITOU CHARENTES	CENTRE
DAVID Gisèle	AUGE Sandrine	RAMOS-LAURENT Pascale	DUPUIS Violaine	AUBOUIN David	BONHOMME Yves
DELAIR Patrice	BARTHES Nathalie	RIBEYROLLES Fanny	FROGER Patrick	CHOPIN Frédéric	BOULAGE Brigitte
DUTERTE Emmanuel	BONFILS Corinne	RICHARD Didier	GAGNEPAIN Pascal	DECOU Jean-François	BRETAUDEAU Isabelle
HENROTTE Jean-Pierre	BOYER Marie-France	ROCHETTE Pierre	LELLOUCHE Bernard	DOMINGUEZ Marie-Neige	KARPINSKI Bertrand
LEROY Isabelle	BRETON Marie-Laure	ROGIER Marc		DUPUY Gérard	SIREYGEOL Nathalie
PIERRAT Christophe	CADE Françoise	SANS REFUS Ivan		GAUDIN Jean-Marc	LOISEAU Pierrick
VIDAL Jean-Luc	CHOQUET Stéphane	SAURY Elisabeth		GUIBERT Pascal	PIEDALLU Martine
	COURTY Jean	SEMPERE Marie Claire		GUILLOU Alain	PODHRADSKY Alain
	DEDIEU Béatrice	TONIOLO Romain		LEGER Hervé	
	DEGAILLE Jacques	TRICOU Sébastien		QUILLET Sophie	
	DURAND Annie	VIALA Aurélie		VIAL Olivier	
	EVRARD Michel	VIVANCOS Jacques			
	FONDERFLICK Karine	ZINETTI Brigitte			
	FONDEVILLE Danielle				
	FOURMENT MONNET Véronique				
	GIMENEZ Nathalie				
	GROSS Michèle				
	GUIBERT-VICENTE Karine				
	HANON Laurent				
	JOUGLA Martine				
	LABRUYERE Pierre				
	LECLERC Hélène				
	LEDOUX Denise				
	MALET Sophie				
	MAURIN Claude				
	MAYOUX Laurent				
	MONTANE Alain				
	MOULIERES Aline				
	OLIVE Arnaud				
	PASTRUCH Jean-Dominique				
	PRAT Serge				

PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE	CORSE	MONTREUIL
BECOT Yvon	ABGRALL Jean-Marie	COLLET Philippe	BECQUET Sabine	BAGARD Alain	BAJON Mylène
BERTHOME Simon	BELLOIR Dominique	GAUTHIER Stéphane	BLAY Olivier	DRACHE Stéphane	BARREAU Bruno
BRETAULT Baptiste	BOITARD Armelle	GELIN Olivier	BOURGOIT Laurent	HEUZET Marion	BARSE Sylvette
CAMINERO Annie	BRUNET Gabriel	GUAIS Mylène	DJEREKE Jeannot	HOEFFLER Guillaume	BLANC Jean-Paul
DAVID Anne-Marie	CHAUVIERE Danièle	LEFRANCOIS Thierry	MARTINAIS Franck	SIMONPOLI Laurence	BOISSON Stéphane
DROUIN Pascal	CHILARD Olivier	MOUCHEL François			BOURGUIGNON Marc
FRADIN Patrice	COURTAT Nathalie	PESLIER François			DAMORET Alban
GEFFLOT Fabienne	FOUILLEN Stéphanie				DASSIE Christophe
GOBIN Pierre	GAUDIN Bruno				DEMET Pascale
GOURDON Laurent	GUILBERT Pierre				ESPENAN Cyril
GUIBERT Noëlle	KORPOWSKI Sylvain				GUINEL Jocelyne
GUILLON Gwénaëlle	LE BRIGANT Hervé				GARCIA Gilles
LETERTRE Florence	LE VAY Gautier				GAUTROT Pascal
MALINGE Corinne	MASSY Christophe				GOUJON Christine
MARCHAND Stéphane	MONTFORT Jacques				HAMEL Guy
MARTINAUD Evelyne	OCTAU Christelle				KRYSIECKI Eric
MOOG Jean-Marie	PLASSOUX Jean-Marie				LECABEC Martial
PAIRAUD Franck	ROBERT Thomas				MADELAINE Jean
PLANCHAIS Patricia	ROUSSEAU Pascal				MANOUSSO Antoinette
POUPIN Roland	RUCH Pierre				MARTINEZ Hélène
ROUTHIAU Jacques	THEOT Blandine				MILLET Adeline
TEXIER Jean-Marc					ROCHETEAU Frédéric
VIVANT Charlotte					ROLLIN Marie-Claire
					SIDOIS Christian

Annexe décision CTRL/2013 CDD

Liste des CDD par région

CHAMPAGNE-ARDENNE	PICARDIE	AQUITAINE	ILE DE France	PACA
JOLLY Françoise	CHAUCHARD Jérome MACIOW Benoit	BERGEY Bernard	MAURY Agathe	BROUSSAN Marion